

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 31 mai 2010.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/10/04/24h/MB.-

ORDRE DU JOUR :

24h. Commissions locales pour l'Energie – Rapport d'activités -
Notification.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, DEVILLERS François, Echevins et FACCO Giorgio, Président du
CPAS ;
MM. MAIRESSE Marceau, BODEUX Bernard, Mme BILLIET Virginie, MM.
MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DRUART
Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE
Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, HOFF Jean-Marie, BUONOPANE
Domenico, Conseillers communaux et M. BURION Michel, Secrétaire
communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu l'article 31 quater, § 1^{er}, alinéa 2 du décret du 19 décembre 2002 relatif à
l'organisation des marchés régionaux du gaz et à l'article 33ter, § 1^{er}, alinéa 2
du décret du 12 avril 2001, relatif aux marchés régionaux de l'électricité, par
lesquelles les commissions locales pour l'énergie doivent adresser un rapport
faisant état du nombre de convocations de la Commission émises au cours de
l'année écoulée ainsi que de la suite qui leur a été réservée ;

Attendu que la documentation relative à l'objet a été mise à la disposition des
Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est
disponible dans le bureau du secrétaire communal ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation ;

PREND CONNAISSANCE du rapport dont question ci-dessus.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,